

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU MORBIHAN DES ÉCOLES et COLLÈGES

1. Préambule

Pour participer, chaque joueur doit être licencié A ou B.

Les joueurs non licenciés qui souhaitent participer à la phase départementale ou académique doivent s'acquitter du prix de la licence B obligatoire auprès du club de leur choix au plus tard la veille de la compétition. Tout joueur non licencié le jour J sera licencié par le club support désigné par le CDJE.

2. Description

Les championnats scolaires du Morbihan se déroulent en deux phases :

♣ Phase 1 : individuelle et par secteurs géographiques. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, trois compétitions sont organisées dans chaque secteur : Collèges, CM1/CM2 et CP/CE1/CE2.

♣ Phase 2 : par équipes et départementale donnant accès à la finale académique. Cette phase a lieu au plus tard le 31 janvier.

Chaque équipe de 8 joueurs scolarisés dans le même établissement comprend au moins 2 filles et au moins 2 garçons.

Cas particulier : les écoles faisant partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) sont considérées comme une école unique. En cas d'équipe constituée sur plusieurs écoles de ce type, Il appartient à ces écoles de fournir la preuve de leur appartenance à un même RPI ou SIVOS (copie de l'arrêté préfectoral par exemple).

3. Déroulement des rencontres

Chaque tournoi se disputera en 5 rondes, à la cadence de 15 mn KO ou cadence Fischer équivalente.

3.1. Championnats par équipes.

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir au Correspondant Scolaire Départemental une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel). Sauf cas de force majeure, cette liste ne sera plus modifiée. Tous les joueurs (10 noms maximum dont au moins 2 filles pour une équipe d'école ou de collège) sont consignés en une liste unique dont l'ordre ne sera plus modifié. L'échiquier laissé vacant par un joueur est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale.

Pour chaque joueur, le classement à prendre en compte est le Elo rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE. Si aucun classement n'est disponible, le joueur est non classé et un classement fictif de 799 lui sera attribué.

Le capitaine doit veiller à la bonne application de la composition de son équipe et en cas de litige il est seul responsable d'une éventuelle erreur de placement ou de composition (cf. 7 Forfaits et pénalités). Cependant l'arbitre doit avoir un rôle moteur dans les conseils et les vérifications d'avant match.

La composition de chaque équipe doit être fournie au plus tard 5 minutes après l'affichage des appariements de la ronde suivante. Si la composition n'est pas fournie dans le délai imparti :

Si personne ne donne la composition :

- Lors de la 1ère ronde les 8 premiers de la liste ordonnée complète (dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons) joueront.
- Lors des rondes suivantes, la composition restera ce qu'elle était à la ronde précédente.

4. Organisation

Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition, en ramenant tous les non classés à un Elo estimé de 799.

Le classement à prendre en compte est le classement rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE, et en dernier, l'estimation Elo rapide en le ramenant à 799 quelle que soit la catégorie.

L'arbitre principal doit être au minimum AF3 pour les appariements Suisse et AF4 pour les toutes rondes. Il est fortement recommandé de prévoir un arbitre adjoint supplémentaire par groupe de 4 équipes d'écoliers et 6 équipes de collégiens.

5. Classements et départages

Au système toutes rondes ou suisse, le score découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas. Chaque match gagné rapporte 3 points à l'équipe, un match nul 2 points, 1 match perdu devant l'échiquier 1 point et par forfait 0 point. Si une équipe est exempte, elle marque 3 points de match à 0 et 5 points de parties à 0.

À la fin du tournoi, les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes.

En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête du classement, les départages suivants seront utilisés pour décerner le titre de champion :

En système suisse :

Résultat de la confrontation directe si toutes les équipes à départager se sont rencontrées.

A défaut, on applique le point suivant.

1. Buchholz.

2. Le différentiel.

3. La moyenne Elo la plus faible. (le classement à utiliser pour tous les non-classés est 799)

Les places de 2e et 3e seront également déterminées selon le principe précédent.

Dans la suite du classement, les équipes à égalité de points sont déclarées ex-æquo.

6. Forfaits et pénalités

En cas d'équipe incomplète, les derniers échiquiers sont laissés vacants et perdent par forfait sportif.

Chaque équipe doit inscrire sur la feuille de match au moins deux garçons et au moins deux filles. En cas d'infraction, l'équipe sera sanctionnée d'une pénalité de -1 par garçon ou fille manquant en plus de la perte par forfait sportif de la partie correspondante.

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent être présents sur le lieu de la compétition.

Tout joueur mal placé dans l'équipe perd par forfait administratif. Une erreur de placement résulte, soit de la non application des règles de composition d'une équipe, soit du non-respect de l'ordre des joueurs par rapport à celui qui a été enregistré avant le lancement de la compétition.

Tout joueur qui participe à une équipe d'un établissement sans être élève de cet établissement perd par forfait administratif avec perte de la rencontre pour l'équipe dont le score est ramené à 0.

7. Coups illégaux

Pour toutes les phases, la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé. (Règlement FFE : R03-compétitions homologuées, article 2.2.2. Annexe A.4.b sur le coup illégal en cadence rapide).

8. Transmission

Lors des phases départementales, les groupes sont gérés comme toutes les autres compétitions fédérales avec saisie des résultats des équipes et des classements sur le site Internet fédéral par l'arbitre de la compétition. Le classement devra être adapté manuellement pour tenir compte des départages décrits ci-avant et pour faire apparaître les éventuels ex-aequo. La qualification d'une équipe pour le niveau académique est acquise lorsque les résultats individuels et le classement sont visibles sur le site FFE.

Les tournois individuels sont traités comme tous les autres tournois de la FFE et les résultats sont mis en ligne sur le site Internet de la FFE.

9. Constitution des équipes en école et collège

Une équipe doit obligatoirement être constituée de la façon suivante :

8 à 10 élèves de l'établissement, dont au moins 2 filles et au moins 2 garçons, licenciés à la FFE.

Les joueurs doivent être ordonnés en suivant scrupuleusement les règles ci-dessous.

L'ordre ne pourra plus être modifié après le début de la compétition.

1e règle : mettre en premier les joueurs classés en respectant la règle des 100 points.

2e règle : mettre ensuite les joueurs non classés dans l'ordre que l'on veut.